

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

JANZE

PC 035 136 21 S0042

Note complémentaire de justification du
caractère anthropisé du terrain

Dossier suivi par :

Maël GERE
Chef de projet
TotalEnergies Renouvelables France
Agence de Nantes



74 rue Lieutenant de Montcabrier
Technoparc de Mazeran - CS 10034
34536 Béziers Cedex

t. 06 31 97 47 39 – mael.gere@totalenergies.com

PREAMBULE

Le projet de parc photovoltaïque au sol est situé à proximité du lieu-dit Montlouis, sur la commune de Janzé (département de l'Ille-et-Vilaine (35), région Bretagne), à environ 5,5 km au Sud-Ouest du bourg.

Le choix du terrain s'appuie sur une analyse de plusieurs critères, qui ont démontré son fort potentiel à un projet photovoltaïque.

Le terrain a fait l'objet de plusieurs activités industrielles. On retrouve notamment un site BASIAS, lié à une activité temporaire d'enrobage à chaud. Le terrain a été rattaché à la carrière Montlouis, exploitée depuis 2006 par la société LAFARGE GRANULATS France, où des activités d'extraction, de stockage et transit de granulats ont par la suite été réalisées sur le terrain d'emprise du projet avant son remblaiement progressif. Il s'agit d'un site ayant été le support d'activités anthropiques et donc d'un terrain dit « dégradé ».

Le secteur est bien desservi par le réseau routier et l'accès au site est existant. Le site est à proximité des réseaux pour le raccordement. La commune d'implantation est proche de la ville de Rennes (Préfecture de l'Ille-et-Vilaine), où la consommation électrique est importante. La commune de Janzé ainsi que la communauté de communes ont exprimé leur avis favorable au projet. Le projet sera compatible avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Janzé suite à la modification de celui-ci.

Les différentes études paysagères et environnementales ont été menées sur l'année 2020, en vue de la rédaction de l'étude d'impact, nécessaire à la réalisation de tout projet de cette nature. Au regard des premiers inventaires naturalistes, les enjeux floristiques et faunistiques sont compatibles avec le développement d'un projet de centrale photovoltaïque. Il est situé en dehors de tout périmètre de protection (alimentation en eau potable, monuments historiques, ZNIEFF, NATURA 2000, Parc Naturel Régional etc.). Le hameau le plus proche est situé à 180 m au Sud-Ouest du site d'étude, et sera séparé du site par des espaces boisés et/ou haies arborées. L'intervisibilité est faible.

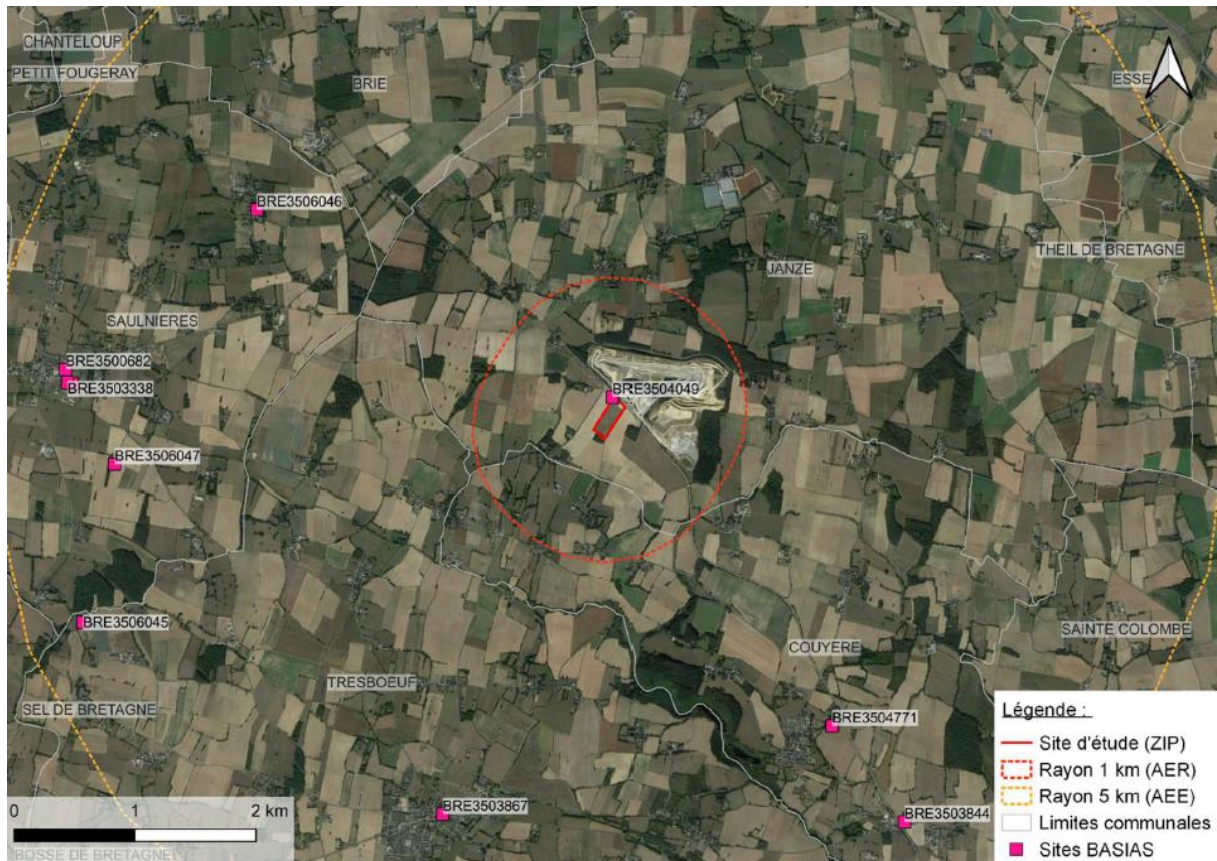
En tenant compte des différents enjeux inventoriés sur le site dans le cadre des études de terrain, l'implantation de la centrale photovoltaïque prend place sur une surface clôturée de 3,56 ha. Une telle implantation permet l'installation d'une puissance de 3,2 Mwc.

Le projet a fait l'objet d'une demande de permis de construire, déposé en mairie le 10 août 2021. Il porte le numéro PC 035 136 21 S0042. La DDT a ensuite transmis le dossier à la MRAE. L'avis délibéré de la MRAE (MRAE 2021-009519) a été publié le 17 février 2022, et la réponse du Maître d'Ouvrage à cet avis a été transmise le 9 mai 2022 aux services de l'Etat, en vue de la saisine par la Préfecture du Tribunal Administratif, pour nomination du Commissaire Enquêteur.

La présente note fait suite aux retours des collectivités sur le caractère anthropisé du terrain et son faible potentiel agricole.

ANCIENNE ACTIVITE INDUSTRIELLE ET ACCROCHE ANTHROPIQUE

Sur le terrain concerné par le projet, une première activité industrielle est recensée avec la présence d'un site BASIAS (BRE3504049). Les activités recensées sont : « Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai. » et « Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) » et remontent à l'année 1995. L'ancien exploitant du site était COLAS OUEST BRETAGNE STE.



Localisation des sites BASIAS

Par la suite, le terrain a été utilisé comme zone de stockage et de transit de granulats, en lien avec l'exploitation de la carrière. Un remblaiement à partir de matériaux inertes a été réalisé pour sa remise en état. Une analyse des images satellites à disposition témoigne de l'historique industriel du site :



Image satellite de la période 2000-2005 – Source : IGN



Image satellite sur la période 2006-2010 – Source : IGN

ANALYSE DE SOL

Une étude de sol a été réalisée par un laboratoire tiers et indépendant, spécialisé dans l'analyse et de conseil agro-environnemental, afin de qualifier le potentiel du sol. Les conclusions sont les suivantes :

- Les **risques de compaction et de tassement sont significatifs** du fait de la prédominance des éléments limoneux et de la faible proportion d'éléments grossiers (sables ou refus). Un **colmatage des espaces lacunaires est à craindre** ici, avec une pénalisation de l'oxygénation racinaire
- Le potentiel hydrique (RFU), équivalent sur les deux échantillons, est **moyen à faible**
- La capacité d'échange en cations (CEC) confirme cette tendance avec un niveau limité (respectivement 8,1 et 7,3 meq/100g) qui montre les **faibles capacités de rétention hydriques**, mais aussi minérales de ces sols.
- **Très fortes teneurs en fer et manganèse** sur ces deux sols caractérisant un **milieu trop réducteur** (manque de porosité), de façon accentuée sur la zone Nord du fait de sa nature acide

La conclusion est que le terrain est naturellement acide. Par son utilisation antérieure, il reste peu de terre végétale et le sol est très compacté, éléments très défavorables à une remise en culture sans y mettre des moyens importants et qui ne pourra être effective qu'après un nombre d'années conséquent.

PHOTOVOLTAÏQUE ET ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Concernant la prise en compte du photovoltaïque dans la Zéro Artificialisation Nette, un projet d'arrêté est en cours, qui a pour objet de fixer la liste des caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque leur permettant de respecter les critères d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce projet prévoit notamment : « *Pour la tranche mentionnée au 2° du présent III, un espace naturel ou agricole occupé par une **installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** dès lors que les modalités de cette installation **permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol**, en particulier **ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique** et, le cas échéant, que l'installation n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale sur le terrain sur lequel elle est implantée. Les modalités de mise en œuvre du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat. »*

Considérant :

- Le caractère anthropisé du terrain et de son passé industriel, le tassement n'induit pas l'activité et le remblaiement à partir de matériaux inertes ;
- Les résultats de l'étude de sol qui concluent à un faible potentiel agronomique ;
- Le caractère totalement réversible de la centrale après démantèlement ;
- La volonté de mettre en œuvre un entretien par pâturage du terrain

Le projet photovoltaïque ne viendra donc pas affecter durablement les fonctions biologiques, hydriques et climatiques du sol, n'affectera pas le potentiel agronomique, et une activité d'entretien par pastoralisme est envisagée.

Ainsi, il a tous les arguments pour ne pas être comptabilisé comme de la consommation d'espaces naturels, agricole et forestiers.

CONCLUSIONS

Ainsi, les différents éléments mis en avant permettant d'appuyer la pertinence du projet :

- Le terrain a fait l'objet d'une première activité d'enrobé à chaud, avec la société COLAS, dans les années 1995. Il a par la suite eu pour usage le stockage et le transit de granulats, en lien avec l'exploitation de la carrière Montlouis. Considérant l'activité industrielle, un tassement du sol a été induit par la circulation des engins de TP. Le terrain a été remblayé avec des matériaux inertes. Il s'agit d'un terrain anthropisé, et s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de valoriser prioritairement les terrains à « faible enjeu foncier » ;
- Un tel projet permettra une production d'énergie renouvelable, locale, et peu carbonée à l'échelle du territoire :
 - o L'énergie solaire est abondante et renouvelable, ce type de projet permet de maximiser l'autonomie énergétique de la France, en limitant nos besoins en ressources fossiles fortement soumises aux contextes géopolitiques
 - o Ce type de projet s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de développer la production d'énergie photovoltaïque, dans un contexte de forts risques sur l'approvisionnement en électricité du pays
 - o De manière plus locale, il s'inscrit dans un contexte de forte dépendance énergétique de la région Bretagne en termes de production électrique : 85% des besoins électriques de la région sont importés, avec une électricité près de 4 fois plus carbonée que la moyenne nationale
- Une étude de sol a été réalisée pour qualifier le potentiel du terrain. La conclusion est que le terrain présente des éléments très défavorables à une remise en culture sans y mettre des moyens importants.



TotalEnergies

- L'étude d'impact environnemental démontre de faibles impacts liés au projet. L'avis de la MRAe en témoigne, en précisant notamment : « Le dossier, de lecture aisée, présente une évaluation environnementale étayée et de qualité » ;
- Le sol sera préservé et permettra la repousse naturelle du couvert végétal. Les tables de panneaux seront ancrées sur pieux battus, ce qui limite très fortement l'emprise des fondations, avec un système totalement réversible pour le démantèlement ;
- Un entretien du site par pâturage sera favorisé sur ce site.

BRE3504049**Fiche Détaillée**

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : BRE
Date de création de la fiche : (*) 27/04/2005
Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
COLAS CENTRE OUEST SA, centre d'enrobage a chaud	

Siège(s) social(aux) de l'entreprise :

Siège social	Date connue
Arago (rue) n°16, ZA de Gesvrine, LA CHAPELLE SUR ERDRE 44240	01/01/1111

Etat de connaissance : Inventorié

Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
32933888300047	SIRET

2 - Consultation à propos du site**3 - Localisation du site**

Code INSEE : 35136
Commune principale : JANZE (35136)
Zone Lambert initiale : Lambert II
Précision centroïde : Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	311 366	311 365	362 081	311 664
Y (m)	330 933	2 330 932	6 766 740	2 330 987
Préc.XY	Mètre			numéro

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année édition	Présence du site	Référence dossier
Plan de situation	1/2000	1995	Oui	AP 25584, AD 1626 W 77

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
CARRIERES RENAUDIN		Entreprise privée ou son représentant	Oui

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
JANZE	15/06/1995			ZY	11-54

Nombre de propriétaires actuels :

Unique

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée
Date de première activité : (*) 15/06/1995
Date de fin d'activité : (*) 13/12/1995
Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral
Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	C20.18Z	15/06/1995	13/12/1995	Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 25584, AD 1626 W 77	
2	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	V89.03Z	15/06/1995	13/12/1995	Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 25584, AD 1626 W 77	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
COLAS OUEST BRETAGNE STE	15/06/1995	15/12/1995

6 - Utilisations et projets

Site en friche : Non
 Site réaménagé : Oui
 Réaménagement sensible : Non
 Commentaire : CARRIERE

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

Milieu d'implantation : Rural
 Captage AEP : Non
 Périmètre de protection : Non
 Formation superficielle : Néant
 Substratum : Schistes
 Type d'aquifère : Fissuré
 Commentaire(s) : Massif armoricain ; Domaine varisque de Bretagne centrale (Rennes) ; émergé ; Massif cristallin ; métasédimentaire ; UNITE DE BRETAGNE CENTRALE ; Formation de la Mayenne ; schistes, grès, wackes ; quartz, feldspath, mica-siliceux, alumineux ; PROTEROZOIQUE-PALEOZOIQUE ; NEOPROTEROZOIQUE-CAMBRIEN ; Briovérien-Cambrien ; marin ; bassin turbiditique ; bassin intracontinental

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information AP 25584, AD 1626 W 77
 :

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
 - si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
 - si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.